

Critères d'éligibilité du promoteur (formule : 100 000 DA) :

- 1- Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.
- 2- Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.
- 3- Avoir une résidence fixe.
- 4- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.

Critères d'éligibilité de l'activité :

- 1- Activité de production de biens et/ou de services
- 2- Les activités commerciales ne sont pas autorisées

Critères d'éligibilité du promoteur (formule : 250 000 DA) :

- 1- Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.
- 2- Être sans revenus où avoir un revenu n'est pas fixe et irrégulier.
- 3- Avoir une résidence fixe.
- 4- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
- 5- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.

Critères d'éligibilité de l'activité :

- 1- Production de biens ou de services
- 2- Les activités commerciales ne sont pas autorisées

Critères d'éligibilité du promoteur (formule : 1 000 000 DA) :

- 1- Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.
- 2- Être sans revenus.
- 3- Avoir une résidence fixe.
- 4- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
- 5- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.
- 6- Mobiliser, l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition des équipements et matériels.

Critères d'éligibilité de l'activité :

- 1- Production de biens ou de services
- 2- Petit commerce (revente en l'état).